

IDENTIFICATION	
Unité de formation :DROIT CIVIL: LES BIENS ET LES OBLIGATIONS	Section :DRT A
Activité d'enseignement : TRAVAUX PRATIQUES	Nombre de crédits ECTS :9
Cours :TRAVAUX PRATIQUES	
Nombre de périodes :20	N°UF : 913-3
Dossier pédagogique :713203U32D1	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
<p>Capacités préalables requises :</p> <p>Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général. Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement...(des documents d'information pouvant être mis à sa disposition). <p>Titre pouvant en tenir lieu</p> <p>CESS</p>
<p>Contenu du cours :</p> <p>Droit civil: travaux pratiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> d'appliquer à des cas concrets choisis par le chargé de cours ou avec l'accord de celui-ci: <ul style="list-style-type: none"> les droits réels et de créance, les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets, les principes régissant les droits de propriété, l'usufruit et les servitudes; d'exposer au travers d'exemples les droits conférés par la propriété ainsi que ses divers modes d'acquisition; de justifier dans le cadre d'un litige concret ma charge de la preuve; d'apprécier dans des litiges donnés l'admissibilité et la force probante de chaque mode de preuve qui pourrait y être invoqué; de déterminer, les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de bail, de prêt, de dépôt, de mandat et contrats d'entreprise; d'établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés.
<p>Capacités terminales :</p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:</p>

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la cohérence entre la démarche et la situation traitée;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques;
- le sens critique.

Bibliographie :

- Fr. Alexander, Notions de droit civil, De Boeck, 2010
- E. Wauthy et P. Duchesne, Droit civil, La Procure, 1990
- C. Renard, Principes de droit et éléments de droit immobilier, Presse universitaire de Liège, 1990
- A. Guéritte, Principes fondamentaux de droit privé, Presse universitaire de Mons, 1994
- Rigaux et Verheyden Droit civil: les personnes, les biens et les contrats, AEDL, 1980
- A Lagasse Droit civil: les personnes; les obligations, les contrats, AEDL, 1980

PERSONNEL ENSEIGNANT

HAUTIER Patricia

METHODOLOGIE

Documents mis à la disposition des étudiants sur la plateforme Claroline
Code de l'étudiant en droit de Kluwer

MODES D'EVALUATION

Examen écrit en fin de module
Analyse de jurisprudence